

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 mai 2023

Présents : Dominique Gahier, Françoise Morin, Denis Munerot, Véronique Charmasson, Caroline Dulac, Christian Lhuillier.

Absents excusés : Philippe Fournier, Nicolas Piquet, Geneviève Pointelin (pouvoir à Françoise Morin) et Elisabeth Vinit (pouvoir à Christian Lhuillier)

Secrétaire de séance : Caroline Dulac

Ordre du jour :

1 - Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Toutefois il a été oublié de signaler que nous avons approuvé la décision de ne pas rallumer l'allumage public le matin après six heures, étant donnée la luminosité à cette heure-là.

2 - Règlement Local de Publicité Intercommunal :

Dorénavant, celles et ceux qui auraient un projet d'installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la PUBLICITE, une PREENSEIGNE ou une ENSEIGNE, devront compléter le CERFA suivant : <https://we.tl/t-pSsSl4zhRy>

Pour tout renseignement, se rapprocher de la mairie.

Les informations sont également disponibles sur le site internet de la commune.

3 - Révision du contrat de l'employé communal.

Jonathan VEZE, notre employé communal s'est porté candidat à une offre d'emploi d'une journée à Mathenay (qui partage avec Vadans le matériel). Il passerait alors de 21 heures de travail hebdomadaire à Montigny (réparties sur trois jours) à 16 heures (réparties sur deux jours).

Cette perspective soulève quelques remarques et questions, étant donné l'ampleur des espaces verts à entretenir dans notre village. Il y a aussi une autre perspective : Une commune voisine pourra peut-être céder un de ses employés pour une journée hebdomadaire à partir du printemps prochain. Certains conseillers suggèrent de faire intervenir une entreprise privée, il est convenu d'attendre et de voir comment notre agent arrive à exécuter cet été le travail à fournir. Peut-être les habitants pourraient mettre du leur en entretenant leur « devant de propriété ». Il n'y a pas de volonté de la municipalité de « négliger » certains quartiers, en principe notre employé communal passe partout, même si les endroits les plus visités du village (la place de la mairie, le cimetière, les entrées du village) peuvent être prioritaires.

4 - Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale :

Cette révision doit avoir lieu, les personnes du village qui s'acquittent actuellement de cette tâche sont Nicolas PIQUET (suppléante Brigitte DE SAINTE MARIE), Geneviève POINTELIN (suppléant Francis GALODE) et Christiane VIGANONI (suppléant Marcel CITOYEN).

Sauf refus de leur part, ils restent en fonction.

5 - Montigny, village « Ambassadeur du don d'organes »

Sur proposition d'Henri-Paul VINIT, Montigny pourrait faire candidature pour être reconnu village ambassadeur du don d'organes, une façon de plaider pour cette possibilité, pour tout citoyen de sauver des vies (le seul moyen existant pour qu'une mort sauve une vie) et de marquer notre solidarité envers nos concitoyens greffés. Cette démarche entraîne un minimum de frais, l'installation d'un panneau aux entrées du village ou sur le mur de la mairie. Le conseil municipal approuve cette candidature, elle serait marquée par une cérémonie d'inauguration et bien-sûr d'une information auprès des habitants.

6- Carte avantages jeunes :

Cette carte ouvre toutes sortes de possibilités pour des réductions de prix pour la vie culturelle et de loisirs (cinéma, médiathèques, achats divers etc.). Ce dispositif est mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté et décliné localement par le Réseau Infos Jeunes du Jura. Comme les années précédentes, elle est offerte par la commune

aux jeunes âgés de 6 ans à 18 ans. Les informations utiles accompagnées du bulletin d'inscription seront communiquées ultérieurement aux familles concernées.

7- Questions diverses :

- CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) :

Le réseau des CPIE a 50 ans en 2022, c'est l'un des grands réseaux français qui a inventé le concept d'éducation à l'environnement dans les années 70 ; à partir des années 90, il a créé des partenariats avec les collectivités territoriales des petits et moyens territoires pour inventer avec elles l'expertise environnementale. Dans le cadre du plan Climat-Energie, il nous est proposé de participer à une analyse ciblée concrète et pragmatique pour développer dans notre commune d'éventuels projets.

Le conseil accepte cette offre, Caroline Dulac et Christian Lhuillier veulent bien le représenter.

- Nous savons maintenant que les candidats à l'acquisition du chalet ont dû renoncer faute d'aide suffisante au financement. Il faudra faire évoluer ce projet du chalet, étant donné le contexte économique actuel.

- Un peu de travail pour le futur proche : les panonceaux indiquant les vigneron ou autres seront actualisés, il faudra indiquer clairement l'emplacement de la vigne à Pasteur et de la borne saunière.

Il faudra indiquer clairement où se trouvent les points de regroupement des poubelles pour les passages des éboueurs.

- Sauf temps difficile, les plantations de fleurs annuelles auront lieu vendredi 12 mai, rendez-vous dans la cour de l'école à 9h30.

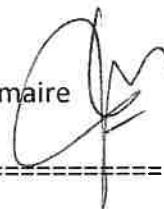
La séance est levée à 22h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 9 juin à 20 heures.

Le secrétaire



Le maire



INFORMATIONS DIVERSES

A/ Point de situation sur la fibre

A ce jour, l'installation de la fibre dans notre commune est au point mort et aucune autorité n'est en mesure d'avancer un quelconque calendrier de mise en place définitive. Quoiqu'il en soit et contrairement à ce que certains opérateurs avancent, à cet instant, notre village n'est pas encore éligible à la fibre. Dès que des éléments nouveaux interviendront, ils vous seront communiqués.

B/ Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de la commune

Entre le 17 mai et le 02 juin, un hélicoptère pourra être aperçu à basse altitude sur notre territoire. Il s'agit d'une mission de surveillance des lignes électriques réalisée pour le compte d'ENEDIS. Le programme 2023, concerne 3900 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur notre commune.

C/ Recrutement

Le SIVOS d'Arbois (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) recrute un agent contractuel à temps non complet chargé de l'accompagnement des enfants dans les transports scolaires pour le circuit suivant : Arbois / Montigny / Les Arsures. Temps de travail : 11h30. Pour tout renseignement, contacter Mme SHOUVEY : 06 07 40 47 12.

D/ Nuisances sonores : Rappel

En ce début de printemps, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles de bon sens quant aux nuisances sonores provoquées notamment les fins de semaines et jours fériés s'agissant de l'utilisation de tondeuses, de motoculteurs, de tronçonneuses ou autres débroussailleuses.

Ainsi, aux termes de la réglementation, les jours et horaires essentiels pendant lesquels une activité bruyante est autorisée sont les suivants :

- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le **dimanche** et les **jours fériés** de 10h00 à 12h00

Merci de votre compréhension